



## **COMMUNE DE CHESEREX**

Rue du Vieux Collège 38, 1275 Chésereux  
t 022 369 90 40 – f 022 369 90 49  
greffe@cheserex.ch – www.cheserex.ch

---

### **Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 19 mars 2009**

#### **Préavis municipal 38/2009 : Règlement de police**

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le règlement de police tel que présenté en annexe au présent préavis.

#### **Préavis municipal 39/2009 : Réfection des façades de l'auberge communale « La Couronne » Demande de crédit d'investissement**

Le Conseil communal a décidé :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des façades de l'auberge communale « La Couronne »,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 21'520.00 (vingt-et-un mille cinq cent vingt francs suisses) pour le financement de ces travaux, à prélever sur la trésorerie courante.

#### **Préavis municipal 40/2009 : Création d'une porte d'entrée « Route de Grens » Demande de crédit d'investissement**

Le Conseil communal a décidé :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la route de Grens,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 382'000.00 (trois cent huitante-deux mille francs suisses) pour le financement de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.



## COMMUNE DE CHESEREX

Rue du Vieux Collège 38, 1275 Chésereux  
t 022 369 90 40 – f 022 369 90 49  
greffe@cheserex.ch – www.cheserex.ch

### Préavis municipal 41/2009 : Demande d'augmentation de la limite du compte courant de trésorerie

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter l'amendement proposé par la commission des finances limitant l'autorisation au 31 mars 2010, au lieu de la fin de la législature 2006-2011,
- d'autoriser la Municipalité à augmenter la limite du compte courant de trésorerie, jusqu'au 31 mars 2010, d'un montant nominal de CHF 1'500'000.00 (un million cinq cent mille francs suisses), afin de le porter à CHF 2'000'000.00 (deux millions de francs suisses).  
Ce compte courant sera ouvert auprès d'un établissement bancaire suisse.

### Rapport de la Municipalité sur le postulat Widmer

Dans son rapport, la commission « Postulat Widmer » constate que la Municipalité a répondu de manière circonstanciée aux questions posées et recommande d'accepter la réponse.

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le rapport de la Municipalité sur le postulat Widmer.

Chésereux, le 20 mars 2009

Fabienne Monnaert  
  
Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 20 mars 2009 au 9 avril 2009